



## Comité de programmation conjoint du PO FEDER Massif central et de la Convention de Massif

### Compte-rendu de la réunion du 2 juin 2016

#### Membres présents :

- Carole DELGA, Présidente du GIP Massif central, Présidente de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées
- Guy LEVI, Secrétaire Général aux Affaires Régionales Auvergne Rhône-Alpes, représentant le Préfet coordonnateur de massif
- Gérard VANDENBROUCKE, Vice-Président Région Aquitaine Limousin Poitou Charentes
- Marie-Agnès PETIT, conseillère régionale Auvergne Rhône Alpes
- Sylvain MATHIEU, Vice-Président Région Bourgogne Franche Comté
- Aurélie MAILLOLS, Vice-Présidente Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées
- Frédérique GOMEZ, Commissaire de massif

NB : les Départements de la Creuse, de la Lozère, de la Nièvre et du Rhône sont représentés techniquement.

#### **Introduction**

C. Delga propose de tenir des réunions du comité de programmation régulièrement dans l'année (4 par an) afin d'examiner les dossiers déposés au fil de l'eau. Elle salue le principe de réunions d'information grand public, organisées en départements destinées à mieux faire connaître les programmes de massif et faire émerger de nouveaux projets.

G. Levi souligne les enjeux de l'intervention de l'Etat en matière d'aménagement du territoire

- Attractivité des zones peu denses, avec la problématique de revitalisation des centres-bourgs ou le lien ville- territoires ruraux, développement du réseau téléphonie mobile : à ce titre, il indique que l'Etat consacrera 20 à 25 M€ sur le Massif.
- L'accessibilité : aux services, aux commerces. Il indique que le SGAR ARA travaille en partenariat avec l'INSEE sur la définition de paniers de services permettant d'identifier ces problèmes d'accessibilité. La méthode de travail pourra être réutilisée dans les autres régions du massif.

#### **1. Modification du règlement intérieur**

Les modifications proposées sont adoptées telles que figurant dans le document de travail soumis aux membres du comité de programmation.

#### **2. Examen des appels à projets**

- Appel à projets centre bourg

Suite à la présentation de l'appel à projets, C. Delga souligne l'importance de cet enjeu pour les territoires du Massif central. Elle acte le choix du FNADT Massif central de financer uniquement les dépenses de fonctionnement. Elle rappelle l'importance de bien articuler cet appel à projets

avec les dispositifs existants. Il semble nécessaire d'affiner le dispositif Massif central pour qu'il soit véritablement déclencheur de projets en phase de concrétisation.

L'échange entre les membres du Comité conclut ainsi :

- L'appel à projets cible les territoires ayant déjà initié une réflexion sur les centres –bourgs, réflexion non finalisée à ce jour. Cela suppose de s'intéresser uniquement aux candidats non retenus à l'AMI national; l'AAP Massif central rendrait également éligibles les territoires retenus au fonds de soutien à l'investissement local. L'objectif serait de pouvoir sélectionner 2/3 de communes de moins de 10 000hab et 1/3 de plus de 10 000 habitants.
- Il doit cibler également les thématiques autres que l'habitat : commerce, cadre d'achat
- Une meilleure articulation doit être prévue avec le travail des réseaux consulaires (ex : manageurs de centre-ville)

Le groupe de travail Etat- Régions- Départements constitué pour cet appel à projets va perdurer pour proposer des améliorations pour les prochains appels à projets, au vu des candidatures 2016.

- Appel à projets accueil de nouvelles populations

Il est rappelé que la Convention de massif prévoit un appel à projet annuel et que lors de la programmation de juillet 2015, plusieurs territoires n'ont été programmés que sur 1 an afin d'améliorer leur stratégie territoriale et recandidater en 2016.

Or depuis, plusieurs éléments de contexte ont changé avec la fusion des régions et la redéfinition de leurs politiques territoriales et la fusion des intercommunalités qui interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Seules les attentes de communautés de communes bourguignonnes pour un nouvel appel à projets sont parvenues au partenariat Massif central.

La maquette prévisionnelle FEDER est de 300 000€ pour 2016

Plusieurs questions se posent cependant :

- Quelle échelle d'intervention ? pays ? EPCI ? L'Etat rappelle que l'objectif de la convention est d'appuyer des territoires de 20 000 habitants et que l'appel à projets 2015 avait accepté des dérogations à cet objectif. Les Régions sont en train de redéfinir leurs politiques d'aménagement du territoire.
- Peut-on financer 2 postes sur un même territoire (EPCI, en l'occurrence) ? a priori la réponse est non

Il est convenu de maintenir le lancement d'un appel à projets en 2016, mais à valider sur le fond lors du prochain comité de programmation (octobre). A cette occasion, il est demandé de présenter les politiques d'accueil et de faire l'état des lieux des initiatives. La nouvelle carte des EPCI (qui devrait être stabilisée en septembre) servira à identifier les besoins des territoires. Le nouvel appel à projets doit prendre le temps d'intégrer les nouvelles orientations régionales et départementales, notamment pour déterminer qui doit porter les politiques d'accueil et qui peut les financer.

- Appel à projets pôles de pleine nature

Les 24 candidats à l'appel à projets pôles de pleine nature déposeront leur dossier de candidature le 20 septembre. Les services techniques des régions et de l'Etat instruiront les dossiers sur la base d'une grille de notation commune puis participeront aux auditions dont les jurys comprendront au moins 2 régions et l'Etat. Une réunion d'harmonisation des notes doit permettre de stabiliser le classement.

C. Delga interroge sur la possibilité d'élargir le nombre de candidats retenus si les candidatures sont très bonnes. C. Marie (GIP) explique que le PO indiquant une « quinzaine » de pôles à sélectionner et l'enveloppe financière étant contrainte, il pourrait être envisageable d'ouvrir 2 places supplémentaires au maximum. Il importe de rappeler l'exigence environnementale forte pour les pôles de pleine nature, s'agissant de crédits liés à la préservation et valorisation de l'environnement. Le comité de sélection, composé des membres du comité de programmation, pourra donc sélectionner jusqu'à 10 pôles.

### 3. Examen des dossiers

Cf tableau de programmation en annexe

Concernant les dossiers relevant de la convention particulière Conseils régionaux – Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, G. Levi exprime le souhait partagé de la poursuite du groupe de travail relatif aux processus nécessaires à la mobilisation efficiente du FEADER.

Par ailleurs, il indique que l'Etat s'est engagé dans la lutte contre le campagnol terrestre à l'échelle Massif central et qu'un certain nombre d'actions sont prévues. Compte tenu de l'urgence de cette problématique, il propose que l'engagement des crédits de l'Etat soit fait en urgence (avant le mois d'octobre) sur la base d'une consultation écrite. Cette proposition est adoptée.

Au total sont programmés ce jour 5 444 013,98€ répartis comme suit :

- Etat : 2 176 099,42€
- Régions : 470 038,73€
- Départements : 50 039,25€
- FEDER : 2 747 836,58€

La Présidente du GIP Massif central,



**Carole DELGA**

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet coordonnateur du Massif central,



**Danièle POLVE-MONEMASSON**